

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf le vingt-cinq février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame LECLAIR Lénaïck, Maire.

PRESENTS : Mme LECLAIR Lénaïck, M. THOBY Yannick, Mme LOLLIOZ Bernadette, Mme DANET Sophie, M. GUERIN Dominique, M. COURIO Yan, Mme LEJEUNE Danielle, Mme GRUAIS Annick, M. CRIAUD Bernard, M. GLOTAIN Yvon, Mme LEPERCQ Christine, M. SORET Vincent, Mme CADOT Marie-Jeanne, M. JAGOT Johann, M. HOCQUART Patrick, Mme OJEDA Sylvie, M. CHEVALIER Fabien

ABSENTS EXCUSÉS : Mme PRUNIER Agnès donne pouvoir à Mme LEPERCQ Christine, M. GRENIER Stéphane donne pouvoir à M GUERIN Dominique, M. ABBEY Mathurin donne pouvoir à Mme LECLAIR Lénaïck, M. SCHMITT Alain donne pouvoir à Mme OJEDA Sylvie

ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme LE CORRE Sophie, M. RIVAL Fabien

Monsieur Dominique GUERIN a été élu secrétaire de séance et a accepté ses fonctions.

PARTICIPATION POUR L'ACQUISITION DE FOURNITURES SCOLAIRES :

Le conseil municipal, à l'unanimité, arrête le montant annuel par élève fréquentant les établissements scolaires publics et privés de la commune à 55 €.

PARTICIPATIONS DIVERSES VERSEES AUX ECOLES :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser :

- 19 € par élève pour les activités pédagogiques et périscolaires
- 25 € par élève scolarisé dans un établissement spécialisé (lié à un handicap uniquement)
- 14 € par élève domicilié sur la commune et partant en classe de découverte ou voyage linguistique.

PARTICIPATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE VERSEE A L'OGEC :

A l'unanimité, le conseil municipal fixe le montant de la participation à 674,35 €.

FIXATION DE LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE PAR LA COMMUNE DE RESIDENCE – SCOLARISATION HORS COMMUNE :

A l'unanimité, le conseil municipal fixe le montant de la participation à 744,63 €.

GROUPE ELEMENTAIRE – MAITRISE D'ŒUVRE ACTE DE SOUS TRAITANCE CONCERNANT UNE PARTIE DE LA MISSION ECONOMIE :

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la déclaration de sous-traitance et après délibération, autorise Madame le Maire à signer l'acte de sous-traitance concernant une partie de la mission économie qu'IDE.A souhaite sous-traiter au BET CARRÉ D'AIRE pour un montant de 41 760 €.

CONSTRUCTION D'UN POLE ENFANCE AU SEIN DU GROUPE SCOLAIRE DE LA NOUE MULETTE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF :

Le conseil municipal, dans le cadre de la mutualisation des locaux scolaires avec le Club des Marsupilamis, sollicite une subvention auprès de la CAF.

Pour extrait conforme,
PRINQUIAU, le 28 février 2019
Le Maire
Lénaïck LECLAIR

